

---

## ANNEXE

### Décision du CCNR 09/10-1058 et -1340 RDS et V concernant des commentaires faits dans le cadre de *Le réveil olympique*

---

#### Les plaintes

Pendant les Jeux olympiques d'hiver 2010 à Vancouver, le service spécialisé des sports Réseau de sports (RDS) et le télédiffuseur généraliste V partageaient de la programmation et donc à certains moments de la journée les deux télédiffuseurs diffusaient exactement le même contenu. Une des émissions partagée était *Le réveil olympique* diffusée de 7 h à midi. L'émission était animée par le présentateur sportif Claude Mailhot qui discutait des nouvelles et des faits saillants concernant des Jeux et faisait des entretiens exclusifs. Le 17 février 2010, M. Mailhot avait comme invité Alain Goldberg, analyste de patinage artistique. MM. Mailhot et Goldberg ont fait des commentaires concernant le patineur artistique Johnny Weir.

Le CCNR a été saisi d'un total de 119 plaintes concernant cette diffusion. De ce nombre, 65 plaignants ont mentionné RDS, 38 ont identifié V et 16 n'ont identifié aucun télédiffuseur. Des 119 plaintes, seulement 25 plaignants ont fourni assez de renseignements (le nom du diffuseur, la date et l'heure de diffusion) pour que le CCNR puisse poursuivre les plaintes. De ces 25 plaintes, seulement deux plaignants ont soumis leurs Demandes de décisions, une concernant RDS et l'autre concernant V. Ces deux plaintes sont reproduites ici.

#### Dossier 09-10-1058

Le plaignant a envoyé le courriel suivant le 21 février :

Bonjour,

Le Conseil québécois des gais et lesbiennes (CQGL) désire, par la présente, porter plainte officiellement auprès du Conseil canadien des normes de la radiotélévision pour des propos homophobes (voir définition plus bas), insultants et grossiers tenus par Claude Mailhot et Alain Golberg à l'endroit du patineur Johnny Weir lors de l'émission *Le réveil olympique* diffusée entre 7 h et 11 h AM , le 17 février dernier sur les ondes des stations télévisions RDS et V (pour visionner voir le lien plus bas).

Le 18 février, le CQGL a émis un communiqué (voir plus bas) demandant des excuses publiques de la part des intimés. Le jeudi 18 vers les 16 h 50, le chef des communications m'a contacté afin de m'informer que des excuses auraient lieu le vendredi 19 février lors de la même émission. Le vendredi tel que annoncé, Monsieur Mailhot, au nom de Monsieur Goldberg, a effectivement présenté des excuses. Malheureusement, celles-ci n'avaient rien à voir avec les propos pour lesquels nous demandions les excuses.

Le CQGL jugent donc inappropriées et insuffisantes les excuses faites par les intimés et demandons que le Conseil canadien des normes de la radiotélévision d'intervenir dans ce dossier.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette plainte et veuillez agréer mes salutations respectueuses

Extrait vidéo

<http://www.megaupload.com/?d=DR1GDM5K>

Homophobie

La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse (CDPDJ) définit l'homophobie comme suit : « Sentiment de peur ou d'aversion que ressentent certaines personnes à l'égard de l'homosexualité et des personnes d'orientation homosexuelle... » mais aussi à « ou à l'égard de toute personne dont l'apparence ou le comportement ne se conforme pas aux stéréotypes de la masculinité ou de la féminité. »

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Mailhot et Goldberg doivent s'excuser publiquement!

Montréal, le 18 février 2010 - Le Conseil québécois des gais et lesbiennes (CQGL) tient à témoigner de son indignation suite aux propos outranciers et homophobes tenus par messieurs Alain Goldberg et Claude Mailhot dans le cadre de l'émission *Le réveil olympique* diffusée le 17 février sur les ondes de RDS. Le CQGL exige des excuses publiques de la part de ces personnes pour leurs commentaires offensants et méprisants à l'égard du patineur artistique Johnny Weir et de son apparence lors de sa performance au programme court tenu la veille.

Pour le CQGL, il est inacceptable qu'un commentateur sportif et un animateur puissent se moquer et dénigrer à ce point un athlète en fonction de son allure. Tout au long de l'échange, Mailhot et Goldberg, tout en reconnaissant le droit à Weir d'être ce qu'il est, font une sortie en règle non seulement contre les effets négatifs que Weir laisse sur son sport, mais aussi se questionnent sur la nécessité de faire passer des tests à Weir pour déterminer sa masculinité.

Parmi les propos tenus, tous plus insultants les uns que les autres, Alain Goldberg va jusqu'à affirmer que Weir laisse une image assez amère pour le patinage artistique, qu'il est un très mauvais exemple, car le monde va penser que tous les garçons qui pratiquent ce sport vont devenir comme lui. Bref, que ce n'est pas l'image souhaitée pour ce sport. Pire encore, les comparses Mailhot et Goldberg argumentent à l'effet que Weir devrait passer des tests pour vérifier sa masculinité ou sa féminité et l'animateur de s'interroger à savoir si Weir ne devrait pas être en compétition chez les femmes.

« Ces hommes ont porté atteinte non seulement à l'intégrité de l'athlète, mais aussi à celle de gais et d'hétérosexuels qui ne correspondent pas aux stéréotypes sociaux. Par leurs propos, ils perpétuent eux-mêmes les préjugés à l'égard des personnes homosexuelles. Encore plus surprenant quand l'on considère que l'un d'eux fut sous-ministre adjoint au Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport » de déclarer monsieur Foster, p.d.g. du Conseil québécois des gais et lesbiennes. « Mais encore plus triste, par leurs commentaires, ils viennent porter ombrage à l'esprit olympique et à leurs professions respectives » de conclure Steve Foster.

Pour visionner la vidéo : <http://www.megaupload.com/?d=DR1GDM5K>

– 30 –

Puisque le plaignant a mentionné RDS et V, le CCNR a ouvert deux dossiers, un pour chacun des télédiffuseurs. Le plaignant a déposé une Demande de décision seulement pour son numéro de dossier concernant V.

### Dossier 09-10-1340

Le plaignant a envoyé le message suivant le 26 février 2010 au CRTC qui l'a acheminé au CCNR :

CTV - réseau olympique francophone.

Les propos de Claude Mailhot et Alan Goldberg envers le patineur artistique Johnny Weir étaient complètement discriminatoires. Le CRTC devrait demander des excuses publiques de CTV. Le sport s'appelle patinage artistique. Le patineur Johnny Weir est un artiste. Il a le droit de faire ce qu'il veut. On est au Canada, où les gais et lesbiennes ont le droit de se marier. Ces propos vont dans le sens contraire de la Charte des droits et libertés canadiennes. Le CRTC doit obliger CTV de s'excuser publiquement dans les deux langues officielles du Canada.

Le CCNR a répondu au plaignant en lui expliquant qu'il a besoin de la date et de l'heure de la diffusion. Le plaignant a répondu le 12 mars :

Merci de m'avoir écrit.

Ces commentaires ont été dits en ondes lors du *Réveil olympique* à RDS, le 17 au matin (ou peut-être le 18?) mais je crois que c'était le mercredi matin. Je ne me rappelle pas du temps de façon exacte. C'était pendant la revue du programme masculin de patinage artistique des Jeux Olympiques à Vancouver. Voici ce qu'ils ont dit, en gros :

« Il laisse une image assez amère pour le patinage artistique. On pense que tous les garçons qui patinent vont devenir comme lui. Alors, c'est un très mauvais exemple. »

Goldberg a dit : « On n'a pas tort de le décrier. Il a du rouge à lèvres, il s'habille de façon féminine, il essaie d'être le plus féminin possible sur la glace » et « Il laisse une image assez amère pour le patinage artistique. On pense que tous les garçons qui patinent vont devenir comme lui. »

Claude Mailhot a rajouté qu'il voulait que Weir passe des tests gynécologiques comme la coureuse Caster Semanya. Il a dit quelque chose qui ressemblait à « Moi, j'aimerais ça qu'il passe ces tests-là, lui! »

Ces propos ont aussi fait l'objet de plusieurs articles du côté anglophone.

<http://olympics.thestar.com/2010/article/768943--tv-crew-upsets-gay-rights-group>

[http://montreal.ctv.ca/servlet/an/local/CTVNews/20100222/mtl\\_rds\\_complaint100222/20100222/?hub=MontrealHome](http://montreal.ctv.ca/servlet/an/local/CTVNews/20100222/mtl_rds_complaint100222/20100222/?hub=MontrealHome)

<http://www.towleroad.com/2010/02/meanwhile-more-sports-commentators-are-the-subject-of-complaints-regarding-their-treatment-of-johnny-weir-this-time-in.html>

CTV Globemedia doivent prendre responsabilité, et non pas seulement les commentateurs. Après tout, ils on diffusé ces propos discriminatoires.

## Les réponses des télédiffuseurs

### Dossier 09-10-1340

Le 18 mars, RDS a envoyé la réponse suivante au plaignant :

C'est avec beaucoup d'attention que nous avons lu votre plainte portant sur les commentaires de messieurs Claude Mailhot et Alain Goldberg lors de l'émission *Le réveil olympique* du 17 février dernier.

D'abord, laissez-moi vous indiquer, tel que nous l'avons fait savoir sur plusieurs tribunes, que RDS n'endosse aucun propos discriminatoire. En tant que diffuseur responsable, nous ne souhaitons pas que nos employés utilisent les moyens mis à leur disposition pour alimenter, publier ou promouvoir tout type de préjugés. C'est une question de respect.

Le 17 février 2010 dernier, alors qu'ils échangeaient en direct des possibles impacts sur les juges quant vient le choix des costumes dans un sport artistique, Claude Mailhot et Alain Goldberg se sont très maladroitement exprimés. Par la suite, ils ont tenté de faire de l'humour, de la caricature, allant jusqu'à insinuer que l'athlète pourrait passer des tests d'identification génétique ou même concourir avec les dames. C'était, à notre avis, franchement inapproprié. Bien que l'intention des animateurs ne fût pas de blesser, le résultat démontre sans l'ombre d'un doute que ça n'a pas fonctionné. Le choix des mots, des expressions et le ton laissaient peu de place à interprétation et s'apparentaient à ce qu'on considère, avec raison, comme étant de la discrimination.

Lors d'une diffusion en direct, il arrive malheureusement que des propos malhabiles surgissent. Notre mission consiste alors à mettre un frein au dérapage, à rectifier le tir pour les prochaines interventions, à nous excuser et veiller à ce que notre message de TOLÉRANCE ZÉRO, en ce qui concerne ce genre d'écart, soit répété, compris et endossé par nos employés.

Nous avons bien sûr rencontré les deux animateurs afin de nous assurer que ce type de commentaire, qui détonne de ce que RDS accomplit jour après jour depuis plus de 20 ans, ne se répète plus. Nous pouvons vous confirmer que cette rencontre a atteint l'objectif visé puisque les deux animateurs reconnaissaient d'emblée le tort causé et l'impact négatif de leurs propos.

La feuille de route et notre connaissance de longue date des deux hommes font en sorte que nous savons bien qu'aucune intention de discrimination n'était en cause. Ceci dit, nous restons convaincus que le contenu de leur discussion sur Johnny Weir était tout à fait déplacé.

Suite à cet incident, voici ce qui a été transmis aux médias de la part de RDS. L'esprit de ce texte a d'ailleurs été repris dans les médias nationaux dont *La Presse*, *Cyberpresse*, *Le Journal de Montréal*, *Le Soleil*, *Le Journal de Québec* ainsi que par plusieurs radios.

*RDS croit que tout propos discriminatoire, ou en apparence discriminatoire, ne doit pas avoir de place dans les médias comme dans la société. À l'évidence, messieurs Mailhot et Goldberg ont très maladroitement commenté l'apparence et les manières d'un patineur artistique. Aussitôt mis au courant de la réaction que leurs propos ont suscité, eux, qui ne souhaitaient aucunement diffamer un individu ou une orientation sexuelle, ont souhaité présenter des excuses à l'écran.*

Au moment des excuses, Claude Mailhot a identifié le segment au cours duquel les propos ont été tenus, soit celui où les deux hommes échangeaient sur les costumes de monsieur Weir. Ainsi, les excuses présentées référaient à l'ensemble de l'intervention, sans distinction. Toutefois, nous comprenons et acquiesçons au fait qu'elles auraient pu être plus détaillées afin d'adresser plus spécifiquement les divers éléments controversés.

Tout comme messieurs Mailhot et Goldberg, nous sommes d'avis que cet incident servira de balise afin que d'éventuels écarts de ce genre n'aient pas de place dans les médias.

La très grande visibilité des Jeux, jumelée à l'important battage médiatique justifié autour de cette maladresse aura assurément un effet de régularisation pour d'autres qui par inadvertance, ou pire, par choix, seraient tentés de répéter de genre de propos.

Par ailleurs, nous tenons également à vous mentionner que le Réseau des sports est membre en règle du Conseil canadien des normes de radiodiffusion [sic] et que nous adhérons aux politiques du Conseil.

J'espère que ces explications répondent aux préoccupations soulevées dans votre lettre et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

### Dossier 09-10-1058

Le 23 mars, V a envoyé la réponse suivant au plaignant :

Monsieur,

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) nous a fait parvenir votre plainte concernant les commentaires de messieurs Claude Mailhot et Alain Goldberg lors de l'émission *Le réveil olympique* du 17 février dernier.

Pour la diffusion des Jeux olympiques 2010, V faisait partie du **Consortium olympique canadien** dont **CTV** pour le marché anglophone et **RDS** pour le marché francophone étaient les maîtres d'œuvre. V participait en tant que diffuseur francophone généraliste. Toutes les images et reportages présentés sur nos ondes nous étaient transmis par le Consortium.

Dans le cas qui vous préoccupe, soyez assuré que V est totalement en accord avec la position de RDS à ce sujet. Voici ce que [le] Président et directeur général de RDS a répondu aux téléspectateurs qui se sont plaints suite aux commentaires émis par MM. Mailhot et Goldberg concernant le patineur Johnny Weir,

*« D'abord, laissez-moi vous indiquer, tel que nous l'avons fait savoir sur plusieurs tribunes, que RDS n'endosse aucun propos discriminatoire. En tant que diffuseur responsable, nous ne souhaitons pas que nos employés utilisent les moyens mis à leur disposition pour alimenter, publier ou promouvoir tout type de préjugés. C'est une question de respect.*

*Le 17 février 2010 dernier, alors qu'ils échangeaient en direct des possibles impacts sur les juges quand vient le choix des costumes dans un sport artistique, Claude Mailhot et Alain Goldberg se sont très maladroitement exprimés. Par la suite, ils ont tenté de faire de l'humour, de la caricature, allant jusqu'à insinuer que l'athlète pourrait passer des tests d'identification génétique ou même concourir avec les dames. C'était, à notre avis, franchement inapproprié. Bien que l'intention des animateurs ne fût pas de blesser, le résultat démontre sans l'ombre d'un doute que ça n'a pas fonctionné.*

*Le choix des mots, des expressions et le ton laissent peu de place à interprétation et s'apparentaient à ce qu'on considère, avec raison, comme étant de la discrimination.*

*Lors d'une diffusion en direct, il arrive malheureusement que des propos malhabiles surgissent. Notre mission consiste alors à mettre un frein au dérapage, à rectifier le tir pour les prochaines interventions, à nous excuser et veiller à ce que notre message de TOLÉRANCE ZÉRO, en ce qui concerne ce genre d'écart, soit répété, compris et endossé par nos employés.*

*Nous avons bien sûr rencontré les deux animateurs afin de nous assurer que ce type de commentaire, qui détonne de ce que RDS accomplit jour après jour depuis plus de 20 ans, ne se répète plus. Nous pouvons vous confirmer que cette rencontre a atteint l'objectif visé puisque les deux animateurs reconnaissaient d'emblée le tort causé et l'impact négatif de leurs propos.*

*La feuille de route et notre connaissance de longue date des deux hommes font en sorte que nous savons bien qu'aucune intention de discrimination n'était en cause. Ceci dit, nous restons convaincus que le contenu de leur discussion sur Johnny Weir était tout à fait déplacé.*

*Suite à cet incident, voici ce qui a été transmis aux médias de la part de RDS. L'esprit de ce texte a d'ailleurs été repris dans les médias nationaux dont La Presse, Cyberpresse, Le Journal de Montréal, Le Soleil, Le Journal de Québec ainsi que par plusieurs radios.*

*RDS croit que tout propos discriminatoire, ou en apparence discriminatoire, ne doit pas avoir de place dans les médias comme dans la société. À l'évidence, messieurs Mailhot et Goldberg ont très maladroitement commenté l'apparence et les manières d'un patineur artistique. Aussitôt mis au courant de la réaction que leurs propos ont suscitée, eux, qui ne souhaitaient aucunement diffamer un individu ou une orientation sexuelle, ont souhaité présenter des excuses à l'écran.*

*Au moment des excuses, Claude Mailhot a identifié le segment au cours duquel les propos ont été tenus, soit celui où les deux hommes échangeaient sur les costumes de monsieur Weir. Ainsi, les excuses présentées réfèrent à l'ensemble de l'intervention, sans distinction. Toutefois, nous comprenons et acquiesçons au fait qu'elles auraient pu être plus détaillées afin d'adresser plus spécifiquement les divers éléments controversés.*

*Tout comme messieurs Mailhot et Goldberg, nous sommes d'avis que cet incident servira de balise afin que d'éventuels écarts de ce genre n'aient pas de place dans les médias. »*

*Par ailleurs, nous tenons à vous mentionner que V est membre en règle du Conseil canadien des normes de radiodiffusion et que nous adhérons aux politiques du Conseil.*

*Nous sommes sincèrement désolés que les propos des animateurs vous aient heurté et nous nous en excusons. Soyez assuré que nous prendrons toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que cela se reproduise à l'avenir.*

Nous vous remercions de l'attention que vous portez au réseau V et vous prions d'agréer nos sincères salutations.

## **Correspondance additionnelle**

### Dossier 09-10-1058

Le plaignant a soumis sa Demande de décision pour ce dossier le 26 mars avec la lettre suivante :

La présente est pour vous signaler que nous avons bien reçu le 18 mars dernier une lettre de réponse du diffuseur RDS concernant notre plainte au sujet de commentaires portés sur Johnny Weir (Dossier du CCNR C09/10-1058).

Le Conseil québécois des gais et lesbiennes (CQGL) est heureux de constater que le diffuseur RDS ait pris avec autant de sérieux notre plainte et qu'il déplore totalement le fait que cet incident Johnny Weir ce soit produit sur ses ondes. Nous ne pouvons qu'être reconnaissants que le diffuseur affirme ne pas accepter que des propos discriminants puissent être énoncés en ondes et qu'il affirme avoir pris toutes les mesures nécessaires afin que ce type d'incident ne se reproduise plus.

Nous en profitons pour vous signaler notre satisfaction face aux excuses effectuées par Alain Goldberg, le dimanche 7 mars dernier, dans le cadre de l'émission *Tout le monde en parle* de Radio-Canada. Monsieur Goldberg a pris le temps nécessaire pour s'expliquer et remettre en contexte les raisons pour effectuer de telles excuses publiques face aux propos que nous lui reprochions.

Toutefois, nous ne pouvons en dire autant de Claude Mailhot qui ne s'est jamais excusé pour les propos qu'il a tenus et qui ont été dénoncés par le CQGL dans sa plainte. Oui, monsieur Mailhot s'est bel et bien excusé en ondes. Malheureusement, cela s'est fait très rapidement, sans remise en contexte (le télédiffuseur le reconnaît d'ailleurs dans sa lettre). Et comme les excuses ne portaient pas sur les propos décriés par notre organisme, nous avons donc poursuivi la procédure de plainte et nous la poursuivons encore aujourd'hui.

Donc, [CCNR], nous tenons à vous informer que nous retirons notre plainte envers M. Goldberg, ce dernier s'étant excusé en bonne et due forme, à la satisfaction du CQGL et de ses membres. Cependant, nous poursuivons notre démarche de plainte concernant les propos tenus par M. Mailhot et demandons au CCNR d'y donner suite.

Veuillez recevoir, chère madame, nos salutations distinguées,

### Dossier 09-10-1340

Le plaignant a soumis sa Demande de décision le 26 mars :

Je comprends la position de RDS; par contre, j'aimerais savoir si c'est dans les « normes » du Conseil canadien de radiodiffusion de diffuser des propos discriminatoires.

RDS ne s'excuse pas, dans la lettre ou même au public, d'avoir diffusé ces propos. En effet, on parle de « mauvais jugement des animateurs » et que RDS n'endosse aucun propos

discriminatoires, que les animateurs se sont excusés, mais RDS ne s'excuse aucunement d'avoir diffusé ces propos.

Ce qui est le plus près de s'excuser, c'est lorsque [le Président et directeur général de RDS] écrit que ces propos « serviront de balises » pour les prochaines fois. Pour moi, ça ne suffit pas. Ce ne sont pas des excuses.

[CCNR], je vous demande donc de bien vouloir me dire si les membres de votre Conseil ont le droit de diffuser des propos comme ceux-ci. Si c'est le cas, je comprends que je ne pourrai pas aller plus loin dans mes démarches.